

8 février 2021

## EMN Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, crée par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

### Informations utiles:

- Dans sa réponse à [la question parlementaire n°3477 du 19 janvier 2021](#), le ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a indiqué que l'enquête interne dans le contexte d'accusations de « pushbacks » concernant divers employés de Frontex est en cours. Les résultats préliminaires ont été publiés sur [le site Web de Frontex](#). De plus, le ministre a noté qu'en 2021, le Luxembourg continuera à contribuer aux opérations de Frontex avec un agent pour une mission à long terme (2-4 ans) et 11 agents pour des missions à court terme (détachements de 4 mois, renouvelables).
- Dans sa réponse à [la question parlementaire n°3428 du 12 janvier 2021](#), le ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a fourni des informations sur la situation des réfugiés en Bosnie-Herzégovine. En outre, il a fourni des explications sur les travaux faits au niveau de l'UE et a confirmé que le Luxembourg continuera à soutenir les partenaires européens et internationaux pour fournir de meilleures infrastructures aux migrants.
- Avec [le règlement grand-ducal du 5 février 2021](#) modifiant le règlement grand-ducal modifié du 20 juin 2020 relatif à la durée de l'interdiction et la portée des exceptions prévues par l'article 2 de la loi modifiée du 20 juin 2020 portant introduction de certaines mesures temporaires relatives à l'application de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, le Japon a été retiré de la liste des pays tiers dont les ressortissants peuvent entrer au Luxembourg. Le règlement est entré en vigueur le 8 février 2021.
- Les documents d'accompagnement du webinaire "Young migrants in transition to adulthood", co-organisé par EMN Chypre, EMN Grèce, EMN Italie et EMN Luxembourg le 28 janvier 2021, sont désormais disponibles [sur notre site internet](#).

### Publication EMN:

- Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication de [la 33ème édition de l'EMN Bulletin](#), couvrant la période d'octobre à décembre 2020 et incluant les statistiques pertinentes les plus récentes.

### Chiffre de la semaine: 3.500

Le congé linguistique est un congé spécial destiné à permettre aux salariés et indépendants de toutes nationalités d'apprendre ou de perfectionner leurs connaissances de la langue luxembourgeoise afin de faciliter leur intégration dans la société. Depuis l'introduction du congé linguistique par la loi du 17 février 2009, 3.500 personnes différentes ont introduit une ou plusieurs demandes pour bénéficier de cours de luxembourgeois pendant les heures de travail, parmi lesquelles 3.402 salariés et 99 indépendants. 2.057 personnes sont des travailleurs frontaliers. Les principaux secteurs concernés sont le secteur des services (hors banques, assurances, commerce) avec 1.628 salariés concernés devant le secteur Santé et Soins avec 1.181 personnes.

Source: Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

#### **Nous contacter :**

Email: [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : [www.emnluxembourg.lu](http://www.emnluxembourg.lu)

Site de l'EMN : [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en)